

## PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 24 octobre 2018

## **Invitation presse**

## Un protocole pour la sécurité des professionnels de santé libéraux

Un protocole relatif à la sécurité des professionnels de santé libéraux sera signé vendredi 26 octobre 2018, à 15h00, en préfecture.

Il a pour objectif d'améliorer la sécurité des professionnels de santé exerçant en Martinique. Le protocole formalise un large partenariat, qui renforce les échanges entre forces de sécurité et professionnels de santé pour leur garantir des conditions de travail optimales.

19 signataires manifestent à travers ce protocole la volonté d'agir ensemble : le préfet, le procureur, le directeur général de l'ARS et 16 représentants des professionnels de santé libéraux (médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, masseurs kinésithérapeutes, sages-femmes, infirmiers, orthophonistes, orthoptistes, podologues).

La presse est invitée à la signature de ce protocole,

Vendredi 26 octobre 2018 à 15h00 en préfecture

Suivez l'actualité de

L'État en Martinique
sur Internet : www.martinique.pret.gouv.fr
sur Facebook : @préfet.martinique
sur Twitter : @prefet972